



PRÉPARATION DU 9ème CONGRÈS DE LA FSU : Note à l'attention des responsables de section SNESUP-FSU

Sommaire de cette note :

- le SNESUP-FSU et le congrès de la FSU : Page 1 - matériel pour les discussions et les votes : Page 2 - qualité d'électeur : Page 3 - les différents votes : Page 3 Page 3 - organisation des votes de la section : - congrès départementaux : Page 5 - bordereau récapitulatif des votes : Page 6 - modèle de bulletin de vote à reproduire : Page 7

Le SNESUP-FSU et le congrès de la FSU

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secteur Vie Syndicale (après lecture de la présente note!) : vie.syndicale@snesup.fr

Le 9ème congrès national de la FSU aura lieu du 9 au 13 décembre 2019 à Clermont Ferrand. La préparation du congrès est l'occasion pour chaque syndiqué-e de porter appréciation sur l'activité fédérale de ces trois dernières années et de débattre de l'orientation, de la plate-forme revendicative (autour de quatre thèmes) et du devenir de la fédération, conformément aux principes fondateurs de la FSU: démocratie et pluralisme. Pour cela, les syndiqué-es seront amené-es à s'exprimer, individuellement et à bulletin secret, sur l'activité et l'orientation de la FSU entre le 20 septembre et le 11 octobre. C'est dans cette période que nous demandons aux responsables des sections du SNESUP-FSU d'organiser le vote des adhérent-es dans leur section. Rassurez-vous, ces modalités sont très proches de celles du vote pour le congrès d'orientation qui a eu lieu en juin 2019.

Le vote des adhérent-es est déterminant afin de permettre la prise en compte de la problématique de l'enseignement supérieur et la recherche au plus haut niveau. Ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales de la FSU mais aussi de base pour la désignation des délégué(e)s aux congrès fédéraux départementaux et national. Ce vote engage aussi chaque syndicat national. C'est en effet un des moyens de montrer notre attachement à la fédération et notre implication dans son activité. C'est aussi sur la base des

résultats dans chaque syndicat que celui-ci constitue sa délégation pluraliste dans les instances nationales de la FSU. C'est enfin au sein des listes présentées que seront désignés les élu-es qui siégeront dans les instances fédérales nationales au titre des tendances.

Pour plus d'information sur la fédération et son fonctionnement, reportez-vous au « Mémo du secrétaire de section » du SNESUP-FSU téléchargeable en ligne sur le site www.snesup.fr, rubrique Agir/Outils militants/Mémo et fiches pratiques.

MATÉRIEL pour les discussions et les votes

- Le rapport d'activité et les motions d'orientation avec les listes de candidat-es aux instances fédérales nationales se trouvent dans le supplément de couleur grise de la revue POUR de la FSU, numéro 218, août 2019, qui est arrivé chez les adhérent-es du syndicat en septembre.
- Par ailleurs, le SNESUP-FSU a élaboré un **supplément spécial de 4 pages au mensuel Le SNESUP n°677** contenant des appels à voter des tendances de la FSU représentées au sein du SNESUP-FSU, et leurs appréciations sur le rapport d'activité. Ce supplément arrive chez les syndiqué-es mi-septembre et est consultable en ligne : http://fsu.fr/IMG/pdf/24p_n_b_fsu_rapport_activite_2019_pdf.pdf
- Le BULLETIN de VOTE se trouve en fin de cette note.
- Les textes préparatoires relatifs aux 4 thèmes retenus pour le Congrès et les propositions en discussion pour la modification des statuts de la Fédération seront dans un autre supplément de POUR, qui arrivera en octobre chez les adhérent-es.

Le vote sur les quatre thèmes du Congrès a lieu en congrès fédéral national, après enrichissement des documents préparatoires, notamment dans les congrès fédéraux départementaux où le Snesup devra être représenté.

<u>Les quatre thèmes retenus sont :</u>

- 1/ Éducation, formation, culture et recherche : relever le défi de la démocratisation
- 2/ La Fonction publique, une idée moderne
- 3/ Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique
- 4/ Quelle FSU pour quel syndicalisme?

Les documents concernant le Congrès sont par ailleurs également disponibles dès à présent sur le site de la FSU :

http://www.fsu.fr/-Congres-de-Clermont-Ferrand-decembre-2019-.html

OUALITÉ D'ÉLECTEUR

Chaque syndiqué-e ayant acquitté sa cotisation après septembre 2018 et jusqu'au jour du vote dans les sections (sauf s'il-elle a fait connaître sa démission avant la date du scrutin) est appelé-e à participer aux débats préparatoires et à se prononcer par un vote individuel sur ces différents textes. Les votes sont organisés par chaque syndicat national.

LES DIFFÉRENTS VOTES

Le rapport d'activité et les deux « fenêtres » (« contexte » page 6, et « activité de la FSU dans les différents secteurs » page 12).

Comme il est habituel, un vote est prévu sur l'ensemble du rapport d'activité. Mais ce vote global est complété par des votes sur des « fenêtres », qui proposent des rédactions différentes sur deux questions qui font particulièrement discussion dans le bilan d'activité de ces trois dernières années.

Les votes sur les « fenêtres » doivent permettre à chaque syndiqué-e de compléter son jugement sur l'activité globale de la fédération en choisissant l'analyse la plus proche de ses convictions sur les questions en débat et éclairer ainsi les enjeux du congrès.

Les textes d'orientation et les listes de candidats

Chaque syndiqué-e est appelé-e à choisir par son vote entre les différentes listes et textes d'orientation qui sont proposés. 5 listes se présentent aux suffrages des adhérent-es, dont les appellations et sigles ne recoupent pas exactement les courants de pensée du SNESUP.

ORGANISATION DES VOTES DANS LES SECTIONS SNESUP-FSU

- Les sections syndicales du SNESUP sont appelées à organiser le vote fédéral national du 20/09 au 11/10 2019. Cette modalité est à mettre en œuvre en priorité pour bien l'intégrer au débat démocratique dans chaque section et pour faciliter le travail de la commission pluraliste nationale de dépouillement. Certains départements organisent en plus un vote d'orientation départemental (voir p.5).
- Les sections syndicales organisent les débats autour des textes soumis aux votes des syndiqué-es. Elles ont également la charge d'organiser le déroulement du scrutin, en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à la régularité et à la sincérité des opérations électorales.
- Les sections s'appuieront sur le listing nominatif des adhérent-es envoyé à chaque secrétaire de section à partir de mi-septembre, qui servira de liste d'émargement. Le modèle-type de bulletin de vote (cf. modèle joint en fin de cette note) est celui fourni par la FSU.
 Le vote par procuration, par courriel, ou par tout mode de vote électronique est proscrit.

- Le vote par correspondance local, sous double enveloppe est une des modalités possibles du vote dans les sections. Les instructions à donner aux adhérent-es souhaitant participer au vote de la section de cette manière sont les suivantes :
 - 1) mettre le bulletin de vote dans une enveloppe vierge cachetée,
 - 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale, et signature du ou de la syndiqué-e,
 - 3) faire parvenir ce vote aux responsables de la section avant la date de la réunion prévue pour le vote de la section.
- Le dépouillement des votes est effectué par chaque section.
- Les résultats sont transmis au siège du syndicat à l'aide d'un bordereau récapitulatif des votes <u>accompagné des émargements</u> (feuille d'émargement avec signatures et/ou enveloppes signées) au plus tard le 12 octobre 2019, cachet de la poste faisant foi. Ils seront recensés par une commission de dépouillement pluraliste qui se réunira le mercredi 16 octobre 2019. Il est recommandé d'envoyer par mail une copie du bordereau récapitulatif et de la liste d'émargement : vote-congresFSU@snesup.fr

En aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la section départementale FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP qui est seul en charge de recenser les votes de ses adhérent-es.

Par ailleurs, les discussions dans les sections peuvent amener à proposer des amendements aux textes des thèmes. Ceux-ci sont à porter ensuite dans le congrès départemental du département dont relève la section SNESUP-FSU (ou des départements, dans certains cas), par les adhérent-es qui y seront désigné-es au titre du SNESUP-FSU. Ils peuvent également être envoyés à la direction nationale du SNESUP-FSU, qui en débattra en commission administrative (les envoyer à vote-congresFSU@snesup.fr)

MODALITE DE VOTE COMPLEMENTAIRE

Vote par correspondance national (envoi direct au siège du syndicat).

Peuvent envoyer leur vote directement au siège, les syndiqués isolés ou retraités, ou ceux n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou ne pouvant participer au vote organisé dans leur section, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote. Ces votes doivent être expédiés au plus tard le 11 octobre (cachet de la poste faisant foi). Ces dispositions s'appliquent aux syndiqué-es à l'étranger.

Afin de garantir sa sincérité, le vote par correspondance national s'opère sous double enveloppe :

- 1) mettre le bulletin de vote (cf. ci-joint) dans une enveloppe vierge cachetée,
- 2) glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, section syndicale, département (de l'établissement d'affectation du syndiqué) et signature du syndiqué,
- 3) glisser le tout dans une troisième enveloppe cachetée expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU 78, rue du faubourg Saint-Denis 75010 PARIS), avec la mention congrès FSU, au plus tard le 11 octobre (cachet de la poste faisant foi).

Préparons aussi les CONGRES DÉPARTEMENTAUX

Le congrès national de la FSU est constitué pour moitié par les délégué-es des syndicats nationaux, et pour moitié par des délégué-es des sections départementales complétés par des représentant-es des tendances pour tenir compte du résultat du vote d'orientation émis par les syndiqué-es dans la première phase de préparation.

Les adhérent-es du SNESUP doivent donc s'investir également dans la deuxième phase qui va être celle des Congrès départementaux. Ceux-ci auront lieu dans la période du 4 au 30 novembre 2019 (le choix des dates étant fait par les sections départementales).

Liste des contacts des SD : http://www.fsu.fr/-Annuaire-.html

Les congrès départementaux travailleront essentiellement sur les quatre thèmes du Congrès, proposant des amendements aux textes préparatoires à discuter lors du congrès national à Clermont-Ferrand.

Les adhérent-es se prononceront aussi sur des propositions de modification des statuts de la FSU, dont les textes préparatoires seront publiés dans le prochain numéro de la revue POUR par l'intermédiaire des congrès départementaux.

VOTES DÉPARTEMENTAUX [à ne pas confondre avec le vote national]

Certaines sections départementales¹ (SD) FSU organisent des votes départementaux spécifiques (activité, orientation) pour la préparation de leur Congrès préparatoire au Congrès national, quand elles ont fait le choix de renouveler à cette occasion leur direction départementale (CDFD). Dans ce cas, les sections SNESUP sont invitées à prendre contact avec leur SD FSU pour déterminer avec elle la modalité de vote la plus adaptée pour ces votes départementaux (vote par correspondance auprès de la SD ou vote dans les sections du SNESUP qui transmettent les résultats à la SD).

Mais en aucun cas les votes pour le congrès national de la FSU ne doivent être transmis à la SD FSU, ces votes devant être transmis au siège du SNESUP qui est seul en charge de recenser les votes nationaux.

¹ Départements concernés : 05-11-13-15-21-22-24-26-28-30-31-35-36-38-39-41-43-44-45-53-56-66-71-72-74-75-78-80-86-92-93-94-95-2A-974





9ème Congrès de la FSU BORDEREAU RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR SECTION

À transmettre en même temps que la liste d'émargement et le cas échéant les enveloppes de vote par correspondance signées au SNESUP-FSU, 78 rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 PARIS au plus tard le 12 octobre.

Pensez à en faire une copie et à l'envoyer par mail à vote-congresFSU@snesup.fr

SECTION				
NOMBRE D'ADHÉRENT-ES				
	VOTE S	UR L'ORIENTA	ΓΙΟΝ	
Nombre de votants :				
Nuls, Blancs:				
Exprimés :				
Liste Unité&Action et sans tendance				
Liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée)				
Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)				
Liste Émancipation				
Liste Front Unique				
Total				
	VOTE SUR L	E RAPPORT D'	ACTIVITÉ	••••
Nombre de votants :				
Nuls, Blancs:				
Exprimés :				
Pour				
Contre				
Abstention				
Ne prend pas part au vote				
Total				
	VOTE S	SUR LES FENET	RES	
	choix A	choix B	blancs	nuls
Fenêtre « Contexte »				
Fenêtre « Activités de la FSU dans les différents secteurs »				



BULLETIN DE VOTE POUR LA FSUScrutin du 20 septembre au 11 octobre 2019

VOTE n°1: Orientation fédérale nationale (suppl "POUR" n°218 / aout 2019) Cochez la liste de votre choix d'un trait apparent Liste Unité & Action et sans tendance Liste à l'initiative de l'ÉÉ (École Émancipée) Liste Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS) ☐ Liste Émancipation ☐ Liste Front Unique **VOTES n°2:** Rapport d'activité fédérale national (suppl "POUR" n°218 / aout 2019) Entourez votre choix d'un trait apparent **REFUS DE POUR CONTRE ABSTENTION VOTE** Le rapport d'activité comporte 2 fenêtres qui correspondent à des points qui font débat. Chaque syndiqué(e) est invité(e) à indiquer l'appréciation dans laquelle il (elle) se reconnaît le mieux Pour les 2 votes ci-dessous, entourez la rédaction de votre choix d'un trait bien apparent Fenêtre « Contexte » (page 6) В Α

В

Α

Fenêtre « activité de la FSU dans les différents secteurs »

(page 12)